

Décision du 17 décembre 1999 modifiant la décision du 16 août 1999 portant nomination à la commission permanente du Conseil national de la montagne

NOR: ATET9980398S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 85-30. du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne ;
Vu le décret n° 85-994 du 20 septembre 1985 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la montagne, modifié par le décret n° 95-1006 du 6 septembre 1995 ;
Vu le décret du 20 février 1998 modifié portant nomination au Conseil national de la montagne,

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission permanente du Conseil national de la montagne :

M. Seigle-Vatte (Gérard) en remplacement de M. Deleris (Christian).

M. Loubere (Pierre) en remplacement de M. Fatiga (Antoine).

Article 2

Est nommé membre associé à la commission permanente du Conseil national de la montagne :

M. Eyraud (Jean-Claude) en remplacement de M. Decailis (Patrick).

Fait à Paris, le 17 décembre 1999.

DOMINIQUE VOYNET